

Les orientations du programme de recherche



Un appel à propositions de recherche a été lancé en 2005 autour de trois axes.

1. Paysage, durabilité des processus d'évolution des paysages et des actions paysagères

- La dimension théorique
- Le lien entre le paysage et les trois piliers du développement durable
- Actions paysagères : effets à long termes, pérennité, indicateurs de leur efficacité

2. Convention Européenne du Paysage et adéquation des actions paysagères à ses objectifs

- Adéquation des expériences aux différents articles de la Convention
- Méthodes développées et perception de la Convention par les acteurs

3. Economie du paysage

- Construction de l'offre et de la demande et leur adéquation
- Régulation économique du paysage
- Contribution des politiques du paysage au développement local
- Les nouvelles formes d'emploi et leur organisation
- Implications théoriques d'une prise en compte du paysage dans le champ de l'économie

Le programme vise à confronter des approches diverses tant en termes d'échelles de temps ou d'espaces que de disciplines scientifiques ou de terrains d'application. Il encourage les travaux interdisciplinaires et les tentatives de généralisation à l'échelle européenne.

Organisation



■ COMITE D'ORIENTATION

Le comité d'orientation définit les besoins des utilisateurs à partir des priorités retenues. Après examen par le conseil scientifique, il définit les orientations du programme et valide les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche ; il sélectionne les projets de recherche selon leur pertinence par rapport aux objectifs ; il propose la mise en place d'activités d'animation, d'évaluation et de valorisation des travaux de recherche.

Présidé par le Chef du service de la recherche et de la prospective du MEEDDAT, il se compose de représentants des différentes directions et services déconcentrés de ce ministère, mais également des ministères en charge de l'agriculture, de la recherche, de la culture et de la communication, d'agences et d'offices (ADEME, ANR, ONF, etc.), de quelques associations (FNE, FPNR, paysagistes conseils de l'Etat, etc.) et du Président du Conseil Scientifique.

■ CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique appuie le comité d'orientation. A ce titre : il traduit en termes scientifiques les orientations définies par le comité et propose les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche ; il expertise les projets de recherche, en les classant selon leur excellence scientifique et leur adéquation ; il propose des activités d'animation, d'évaluation et de valorisation des travaux de recherche.

Présidé par Yves Luginbühl (CNRS, Paris), il se compose de Marc Antrop (Université de Ghent, Belgique), Martine Berlan-Darqué, Serge Briffaud (ensapBx, Bordeaux), Françoise Burel (CNRS, Rennes), Sergio Dalla-Bernardina (Université de Bretagne Occidentale, Brest), Christian Dautel (Ecole Supérieure des Beaux-Arts, Angers), Josefina Gomez-Mendoza (Université Autonome de Madrid, Espagne), Peter Howard (LRG, Royaume-Uni), Philippe Guttinger (Université de Paris X, Nanterre), Yves Michelin (ENITA, Clermont-Ferrand), Raffaele MILANI (Université de Bologne, Italie), Bas Pedroli (ALTERRA, Pays-Bas), Jean-Michel Salles (INRA, Montpellier), Monique Toublan (ENSP, Versailles).



Contacts

Responsable du programme

▪ Gérard GUILLAUMIN
Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

Direction des études économiques et de
l'évaluation environnementale
Service de la recherche et de la prospective
20 Avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
T 01 42 19 17 73
F 01 42 19 17 71
gerard.guillaumin@developpement-durable.
gouv.fr

Coordinateur du programme

▪ Daniel TERRASSON
Cemagref
Direction Scientifique
50 avenue de Verdun - 33612 Cestas
Cedex
T 05 57 89 01 94
F 05 57 89 08 01
daniel.terrasson@cemagref.fr

Assistante à l'animation du programme

▪ Stéphanie TOUVRON
Cemagref
Unité ADER
50 avenue de Verdun - 33612 Cestas
Cedex
T 05 57 89 08 41
F 05 57 89 08 01
stephanie.touvron@cemagref.fr

Bureau du paysage

▪ Jean François SEGUIN
Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire
Direction de la Nature et des Paysages
Sous-Direction des Sites et des Paysages
20 Avenue de Ségur-75302 Paris 07 SP
T 01 42 19 20 32
jean-francois.seguin@developpement-
durable.gouv.fr



PAYSAGE & DÉVELOPPEMENT DURABLE



Programme de recherche

2005
2010

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

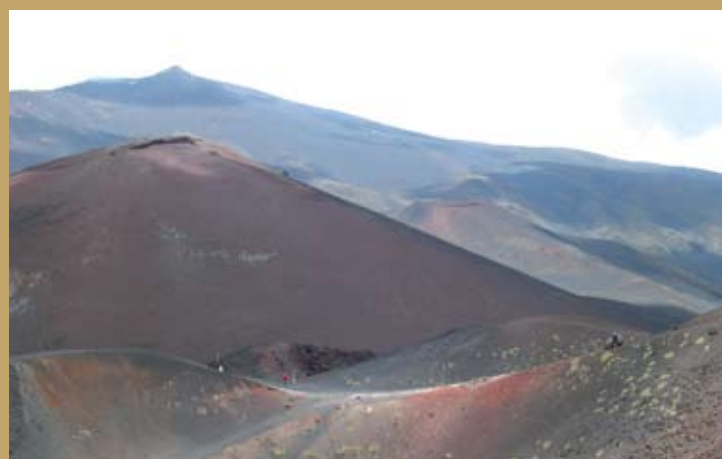


Avant - propos

L'intérêt largement partagé de la société pour le paysage a conduit, au cours des dernières décennies, au développement de multiples formes d'actions publiques intégrant des préoccupations paysagères. Mais les effets directs ou indirects de ces actions et leurs interactions avec les politiques d'aménagement ou de développement économique étaient difficiles à anticiper. Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire a donc lancé le programme de recherche «Paysages et Politiques Publiques; analyse, évaluation comparaisons» qui s'est déroulé de 1998 à 2004 et qui avait pour objectif de répondre aux besoins de connaissances et de méthodologies nécessaires à l'action paysagère. Les questions abordées dans ce programme ont été renouvelées par le débat sur le développement durable et par la signature de la Convention européenne du paysage.

Le programme de recherche « Paysage et Développement Durable » s'inscrit dans le prolongement du programme précédent visant à éclairer la décision publique. Il focalise plus précisément la réflexion sur la durabilité des processus d'évolution des paysages. Conformément aux engagements liés à la Convention européenne du paysage, il développe les comparaisons entre l'expérience française et celle d'autres pays européens. Enfin il met l'accent sur la dimension économique du paysage, aspect insuffisamment abordé jusqu'alors.

Cette plaquette a pour objectif de présenter les questionnements qui sous-tendent le programme, ses orientations et ses modalités de mise en œuvre. Elle vise également à mettre à la disposition de tous, administrations, élus, professionnels, scientifiques, usagers et citoyens, les ressources d'expertise mobilisées par le programme, en présentant les 16 recherches retenues et les coordonnées de leur responsable. Elle annonce les produits attendus, qu'il s'agisse des réflexions menées à l'occasion des séminaires d'accompagnement ou des résultats des recherches dont la restitution est prévu en 2010.



Le paysage et le développement durable

La notion de développement pose la question de la pérennité de l'action politique et tente d'articuler les objectifs de développement économique et de reproduction des ressources naturelles dans le long terme et dans un souci de bénéfice équitable. Elle invite à s'interroger sur les effets des processus économiques sur le paysage, sur la matérialité naturelle ou artificielle qui le compose, les échelles spatiales et temporelles des processus naturels, sociaux et économiques, ou l'acceptabilité sociale de ses transformations. Elle constitue une force d'entraînement indéniable pour l'action publique à laquelle le paysage peut apporter un éclairage original.

L'action politique se trouve confrontée à l'incertitude des effets des mesures qu'elle met en œuvre sur des milieux ou des sociétés dont les réactions ne sont pas a priori connues dans le long terme et dont les conséquences paysagères ne paraissent pas prévisibles dans le temps politique. Elle doit également intégrer des considérations sur la participation des citoyens et des groupes d'acteurs au processus décisionnel, l'équité des mesures prises, la transparence des modes de gouvernance

La dimension européenne

La notion de développement pose la question de la pérennité de l'action politique et tente d'articuler les objectifs de développement économique et de reproduction des ressources. Du fait de la barrière de la langue, la recherche française sur le paysage était insuffisamment insérée dans le contexte international. L'évolution de l'espace européen de la recherche et la volonté politique d'engager une action paysagère commune dans le cadre de la Convention Européenne du Paysage élaborée sous l'égide du Conseil de l'Europe, invitaient à corriger ce déficit. Le programme s'est doté d'un Conseil Scientifique largement ouvert à des personnalités européennes et a retenu en priorité des projets menés en partenariat avec d'autres pays. Vingt-sept universités ou organismes de recherche étrangers, de douze pays européens et du Québec participent aux travaux. De plus, des échanges sont organisés avec les structures de la recherche et de l'action paysagère des pays voisins et notamment le Landscape Research Group.

Il s'agissait de développer un regard critique sur les expériences et projets de paysage qui se sont développés en Europe et qui portent sur des espaces de dimensions très diverses et des paysages variés. Ceux-ci mettent en œuvre des méthodes d'une grande diversité dont l'efficacité n'a pas toujours fait l'objet de procédures d'évaluation. Il s'agissait également d'analyser la manière dont la Convention européenne du paysage est mise en œuvre et dont ses objectifs sont ou peuvent être atteints.



L'animation scientifique

Elle repose sur des événements organisés à l'échelle du programme et des événements plus ciblés organisés dans le cadre de projets.

Les séminaires de programme visent à mieux structurer la communauté scientifique mobilisée autour de cette question. Un séminaire de lancement, visant à favoriser une connaissance mutuelle entre les porteurs de projet et les instances du programme, s'est tenu à Paris le 4 Juillet 2006. Un séminaire intermédiaire a eu lieu à Tours du 2 au 4 Juin 2008 avec pour objectif d'analyser comment les travaux en cours peuvent éclairer la décision publique et les dispositions à prendre pour permettre le dialogue entre les scientifiques impliqués et les acteurs.

Sur le plan international, le programme a organisé un séminaire en Italie à la Villa Vigoni, un séminaire à Lille en avril 2008 en collaboration avec le Landscape Research Group et il animera une session spéciale de la Permanent European Conference for the Study of Rural Landscape qui se réunit au Portugal du 2 au 5 septembre 2008.

Dans le cadre des projets, il faut signaler les trois séminaires et le colloque prévu à Vienne, Autriche, du 2 au 4 Juillet 2009 organisés par le Consortium Européen pour l'Economie du Paysage ainsi que le colloque « Environnement, engagement esthétique et espace public » tenu à Paris du 9 au 11 Mai 2007.

Enfin, un colloque final, prévu en 2010, et la publication d'un ouvrage de synthèse contribueront à la diffusion des apports du programme de recherche.

